

Présentation du Programme de « gestion différenciée » des cours d'eau du SMAVAS

et

Conseils aux propriétaires riverains pour une gestion adaptée des cours d'eau

Outre les projets de renaturation des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant de l'Aisne en Marne et Meuse, le SMAVAS œuvre pour l'entretien des cours d'eau de son bassin versant, par la mise en place d'un Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau du bassin versant.

Depuis 2019, un nouveau Programme Pluriannuel d'Entretien de 6 ans est en œuvre (Programme d'entretien 2019-2024). Ce nouveau programme d'entretien est un programme de « gestion différenciée » des cours d'eau, contrairement aux anciens programmes pluriannuels d'entretien où un entretien était systématiquement réalisé à fréquence régulière (tous les 6 à 10 ans) sur l'ensemble du linéaire des cours d'eau principaux du territoire du SMAVAS (Aisne et principaux affluents).

Les anciens programmes d'entretien systématiquement des cours d'eau du SMAVAS (avant 2013) avaient une vocation quasi exclusivement hydraulique, à savoir favoriser les écoulements quelles que soient les zones traversées (forêts, zones agricoles, traversées de village). Ainsi, les arbres déstabilisés ou dépérissant, les branches basses et les embâcles étaient presque systématiquement traités.

Or, ces travaux d'entretien systématiquement réalisés à grande échelle et coûteux peuvent avoir de réels impacts sur les milieux aquatiques, d'autant plus que nombre de cours d'eau du territoire ont été affectés par les travaux hydrauliques anciens de redressement/recalibrage de cours d'eau, les opérations de drainage des terres agricoles et sont aujourd'hui confrontés à des phénomènes d'étiages sévères liés au changement climatique.

Rappel des rôles de la ripisylve :



Rappel des rôles des embâcles :

RÔLE HYDRAULIQUE

Diversifie les typologies d'écoulement (variation des vitesses et des hauteurs d'eau)

Participe naturellement au ralentissement dynamique des crues à débit modéré

RÔLE HYDROMORPHOLOGIQUE

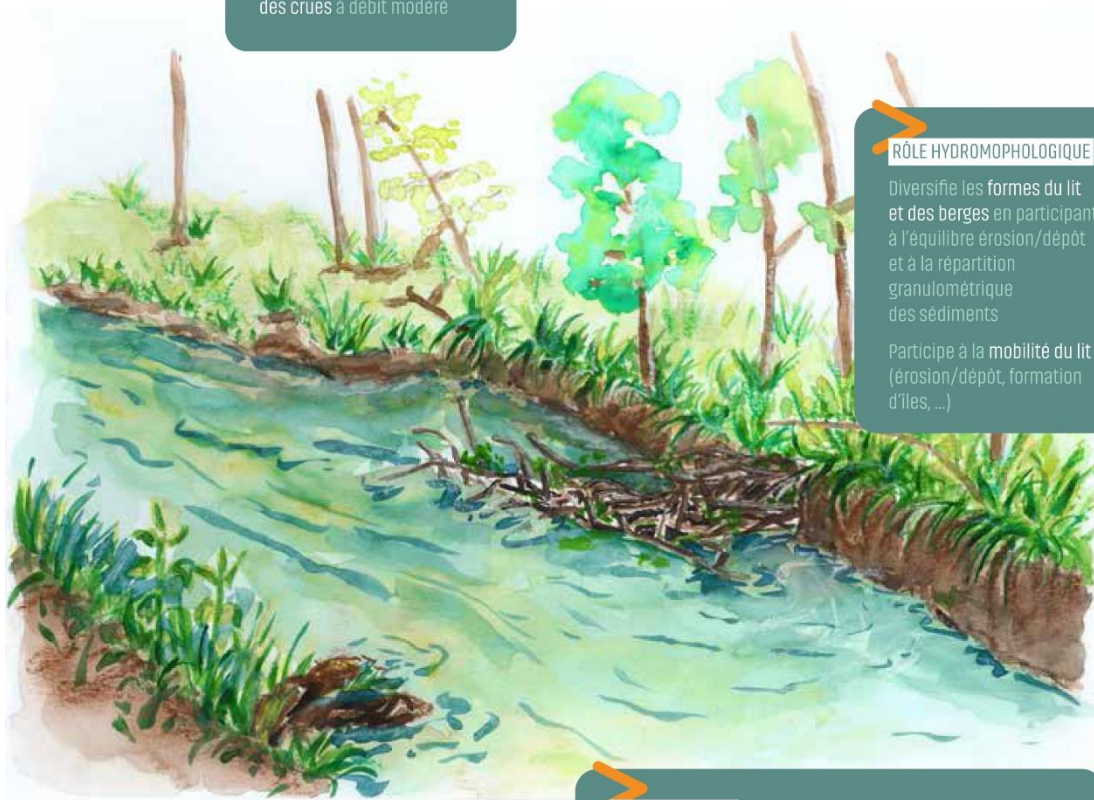
Diversifie les formes du lit et des berges en participant à l'équilibre érosion/dépôt et à la répartition granulométrique des sédiments

Participe à la mobilité du lit (érosion/dépôt, formation d'îles, ...)

RÔLE BIOLOGIQUE

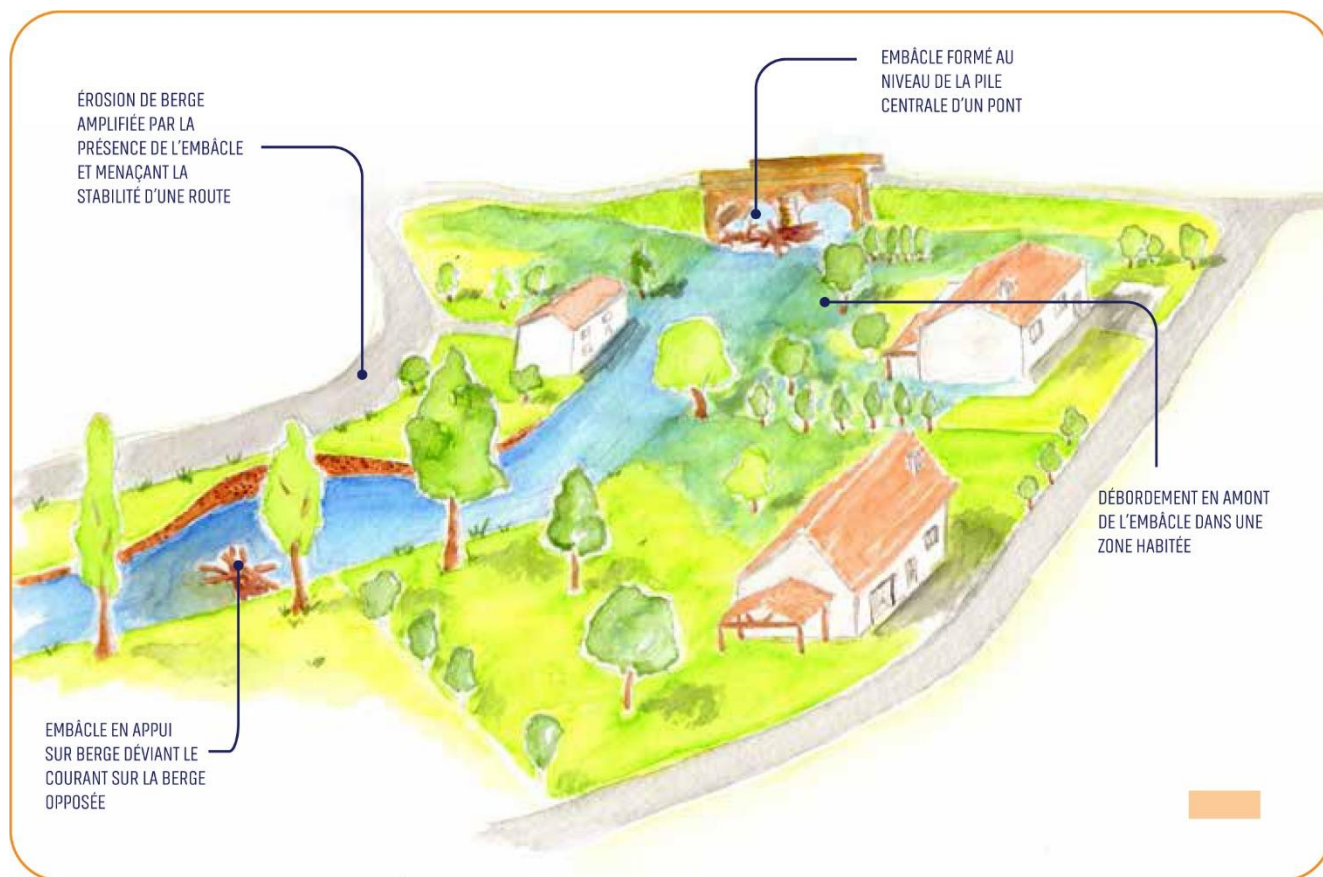
Procure des conditions favorables à la vie aquatique par sa composition (source de nourriture, zones de caches) et par les faciès d'écoulement induits par sa présence

Participe à la biodiversité en complexifiant le milieu



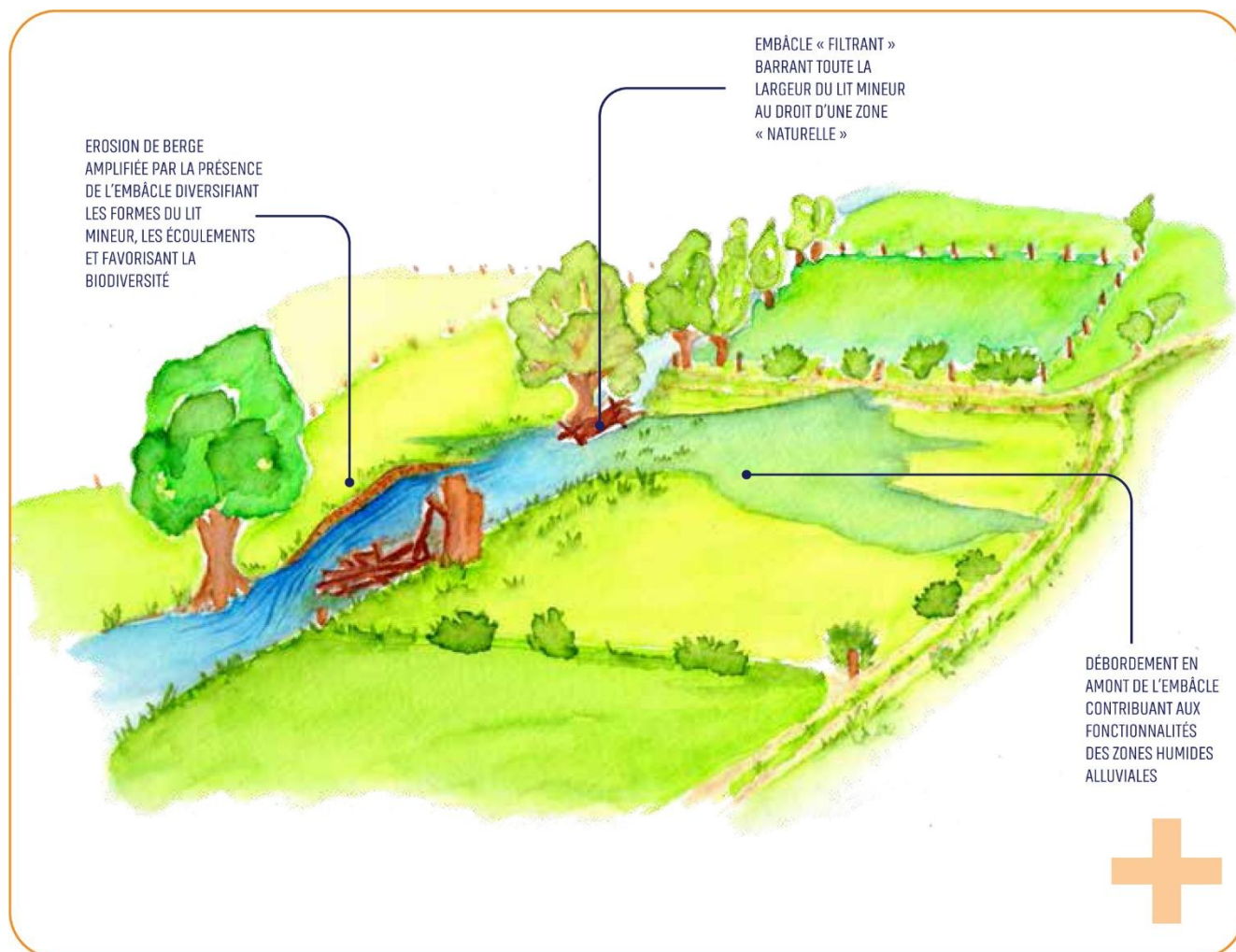
Au regard des multiples rôles que jouent ripisylves et embâcles, on comprend l'impact que peut avoir les travaux d'entretien systématisé sur les milieux aquatiques. Par ailleurs, en matière de « prévention des inondations », il convient d'appréhender la problématique à l'échelle du bassin versant, et donc de favoriser les écoulements sur les secteurs urbanisés par une gestion systématique des embâcles et arbres dépérissant/déstabilisés et inversement à ralentir les écoulements sur les secteurs à moindre enjeu « humains » (zones forestières et agricoles). De même, concernant l'enjeu « érosion », il convient d'opérer un entretien systématique des ripisylves déstabilisées et des embâcles sur les tronçons à enjeu « humains » (traversée de village, aux abords d'ouvrages d'art et d'infrastructures routières) et maintenir le bois dans la rivière et des arbres dépérissant en ripisylve sur les tronçons à enjeu écologiques dominants.

Exemples d'embâcles situés dans une zone à enjeux « humains » ayant des impacts négatifs et sur lesquels il est nécessaire d'intervenir (retrait de l'ensemble des embâcles) :



Exemples d'embâcles à conserver situés hors zone à enjeux humains et présentant de nombreux intérêts :

- En ralentissant les écoulements et en limitant la propagation rapide des crues vers l'aval (étalement et augmentation du temps de résidence dans les zones à faible enjeu) ;
- En contribuant aux fonctionnalités des zones humides alluviales au niveau hydraulique (expansion naturelle des crues, recharge des nappes alluviales, soutien d'étiage), physico-chimique (épuration naturelle des eaux) et biologique (biodiversité) ;
- En jouant un rôle de préservation du style fluvial par maintien de l'équilibre dynamique entre érosions et dépôts ;
- En participant à l'hétérogénéité des formes du lit et des berges en agissant sur le transfert sédimentaire, la succession seuils-mouilles et les dimensions du lit ;
- En contribuant au maintien de l'Espace de Bon Fonctionnement, c'est-à-dire l'espace au sein du lit majeur dans lequel le cours d'eau « exprime » sa dynamique fluviale par dépôt, érosion et transit sédimentaire.



Ainsi, un programme de « gestion différenciée » des cours d'eau a été mis en œuvre par le SMAVAS en cohérence avec le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui vise à orienter les investissements publics vers les actions les plus efficaces pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau (objectif européen visé par la directive cadre sur l'eau de 2000 et par la loi française sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006), c'est-à-dire plus d'actions de restauration des milieux aquatiques et limiter les actions d'entretien de cours d'eau.

Le programme de « gestion différenciée » mis en œuvre depuis plusieurs années par le SMAVAS vise donc les objectifs principaux suivants :

- Minimiser l'impact des interventions sur les habitats naturels, la faune et la flore ainsi que les paysages des milieux aquatiques.
- Intégrer la dimension « prévention des inondations » au cœur de la « gestion des milieux aquatiques » en lien avec la récente compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI).
- Prioriser les interventions d'entretien sur les tronçons à enjeux « humains »

Le programme d'entretien 2019-2024 du SMAVAS a ainsi été défini au regard des différents enjeux déterminés et spatialisés sur l'ensemble du réseau hydrographique. Il vise à trouver un compromis entre les intérêts/enjeux écologiques et humains (agriculture, problèmes d'érosion, prévention des inondations, tourisme, loisirs, ...) tout en intégrant l'impact du changement climatique sur les débits des cours d'eau.

Par conséquent, deux modes de gestion ont été mis en œuvre sur l'ensemble du réseau hydrographique :

- Une « Gestion active et différenciée » pour les cours d'eau dynamiques où on constate un apport de bois régulier au sein du lit mineur (l'Aisne, la Biesme et le ruisseau de Beauchamp).
- Une « Gestion passive et contrôlée » pour les cours d'eau ou portions de cours d'eau caractérisés par une faible dynamique fluviale (peu d'apport de bois au sein du lit mineur) et des enjeux « humains » très limités.

Pour bien comprendre le programme pluriannuel d'entretien du SMAVAS et ses modes de gestion, sont présentées ci-dessous 3 cartographies :

- La carte du Programme pluriannuel d'entretien 2019-2024 du SMAVAS.
- La carte du réseau hydrographique en « Gestion passive et contrôlée » avec une description des objectifs et actions menées sur ces cours d'eau.
- La carte du réseau hydrographique en « Gestion active et différenciée » avec une description des objectifs et actions menées sur ces cours d'eau.

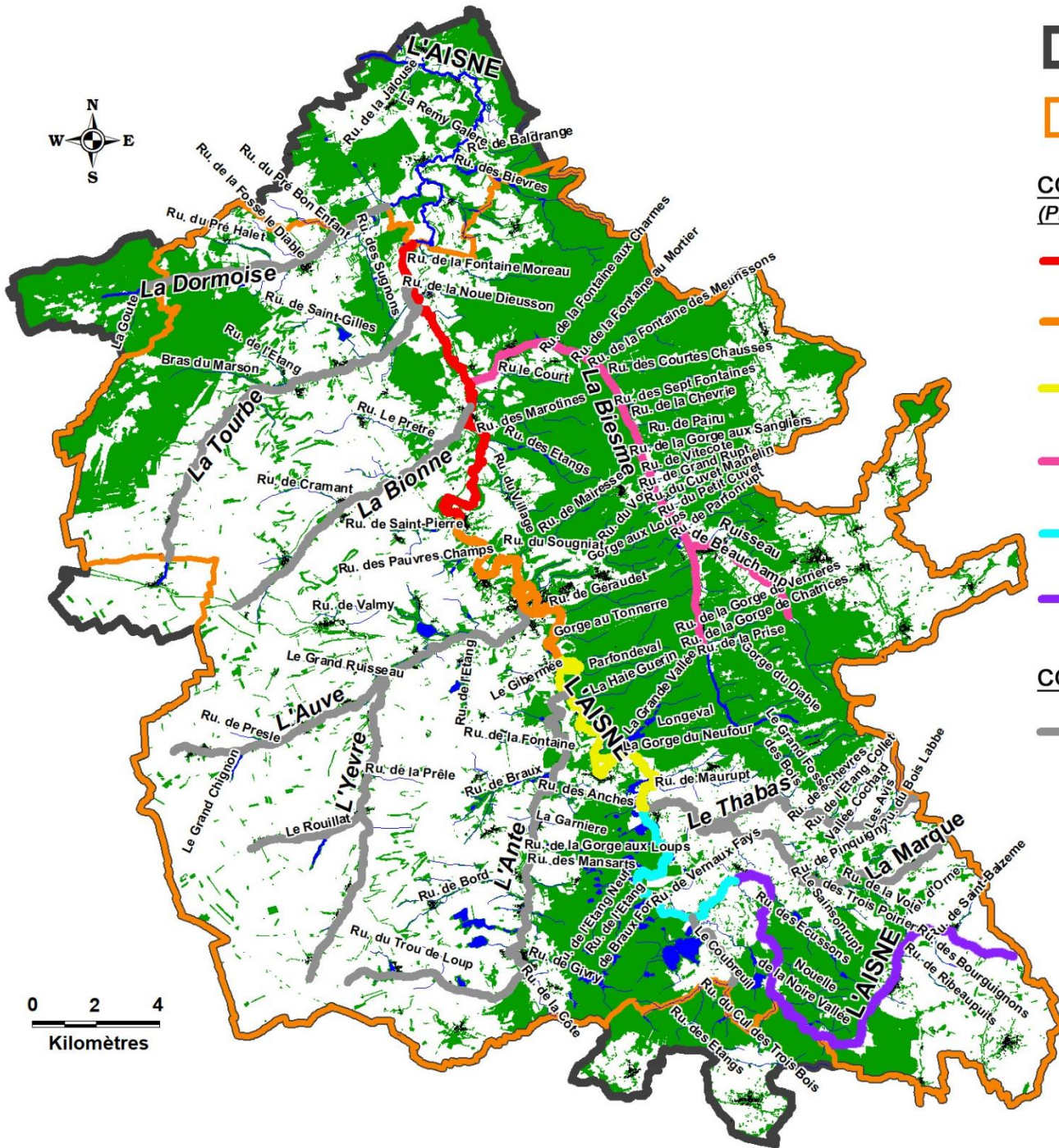
« Interventions dans les cours d'eau : Guide pour les propriétaires riverains » (guide réalisé par le département de la Meuse, en annexe au présent document) :

En complément de la présentation du programme de gestion différenciée des cours d'eau du SMAVAS, il convient de préciser que le propriétaire riverain reste libre d'intervenir sur la portion de cours d'eau longeant sa propriété pour procéder à une opération d'entretien sélectif de la ripisylve ou à un retrait d'embâcle qui pourrait lui nuire ; sous réserve de respecter certains points réglementaires (article L.214-17 du Code de l'Environnement, périodes d'intervention autorisées, ...).

A ce titre, un guide à destination des propriétaires riverains relatif aux interventions dans les cours d'eau est joint en annexe à ce courrier. Il a été réalisé par le Département de la Meuse. Ce guide comprend une partie « réglementation » et une partie « conseils pour une gestion adaptée des cours d'eau ». Ce guide qui a vocation à être distribué au plus grand nombre de propriétaires riverains permettra notamment de sensibiliser les propriétaires riverains à la gestion différenciée des cours d'eau et d'harmoniser les éventuelles interventions des propriétaires riverains avec les programmes d'entretien menés par le SMAVAS. Donc n'hésitez pas à en faire la publicité et à le diffuser à vos administrés.

***NB :** Toutes les illustrations présentées ci-dessus sont issues du « Guide départemental (Meuse) de la Gestion différenciée des milieux aquatiques » (disponible dans son intégralité sur le site internet du SMAVAS www.smavas.fr).*

Programme Pluriannuel d'Entretien 2019-2024



Bassin versant de l'Aisne Supérieure

Territoire du SMAVAS

COURS D'EAU EN GESTION ACTIVE ET DIFFERENCIEE : (Programme Pluriannuel 2019-2024)

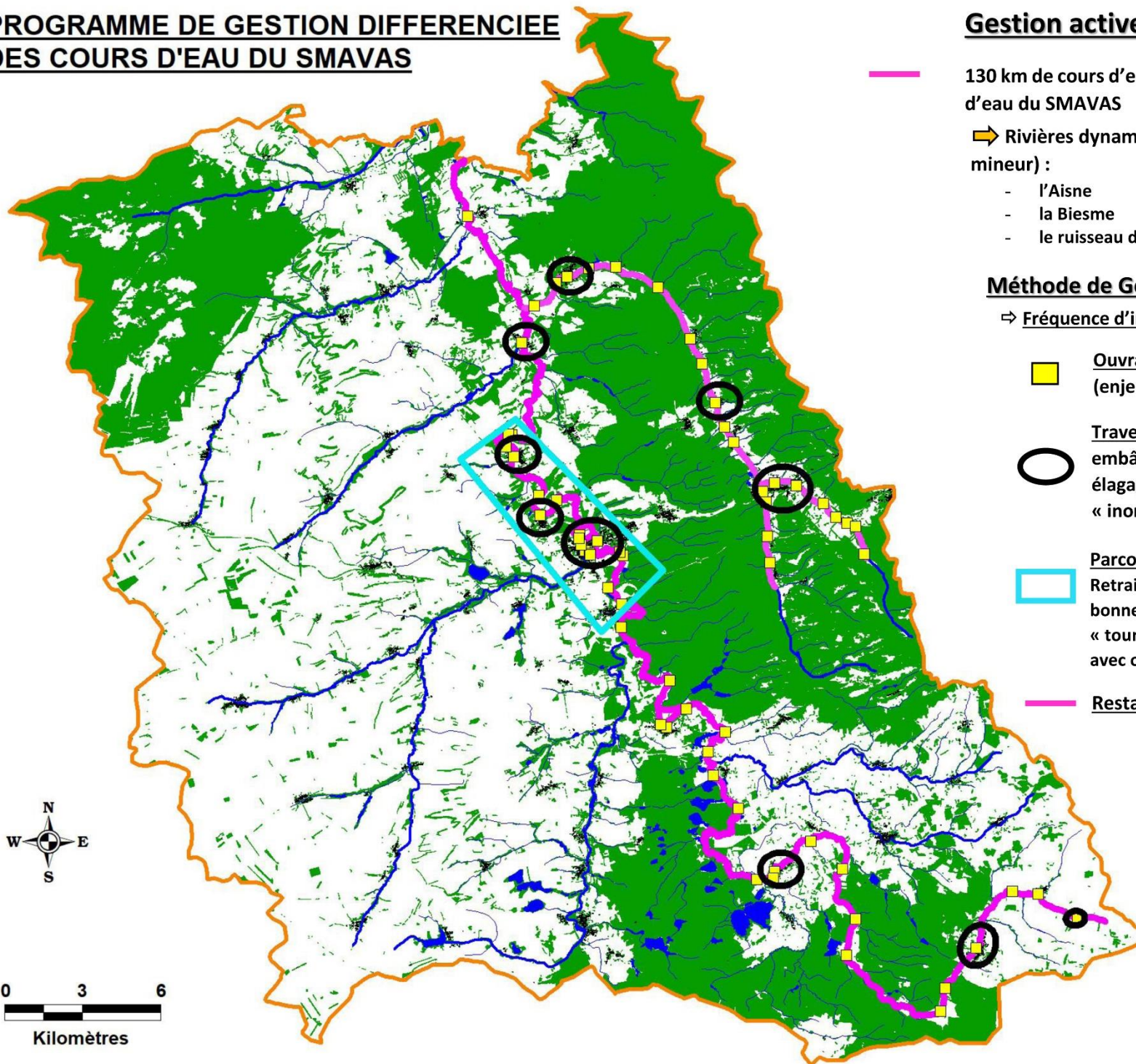
- AISNE 2019 : 23 km
La Neuville au Pont -> Dépt 08
- AISNE 2020 : 19 km
Verrières -> La Neuville au Pont
- AISNE 2021 : 18 km
Confluence Hardillon -> Verrières
- BIESME et BEAUCHAMP 2022 : 28 km
Biesme (de la confluence Ru. de la Prise) -> Confluence Aisne
+ Beauchamp (depuis la Ferme de Beauchamp)
- AISNE 2023 : 15 km
Limite 55/51 Senard -> Confluence Hardillon
- AISNE 2024 : 26 km
Aisne (de sa source) -> Limite Meuse/Marne

COURS D'EAU EN GESTION PASSIVE ET CONTROLEE :

- Pas de programme d'entretien pluriannuel
- Uniquement interventions ponctuelles urgentes sur secteurs à enjeux "humains" (en traversées de village, aux abords d'ouvrages d'art et voies de circulation, ou en cas de gros volumes d'embâcles suite à un évènement climatique exceptionnel)

0 2 4
Kilomètres

PROGRAMME DE GESTION DIFFERENCIEE DES COURS D'EAU DU SMAVAS



Gestion active et différenciée :

— 130 km de cours d'eau concernés, soit 15 % du linéaire de cours d'eau du SMAVAS

➔ Rivières dynamiques (apport régulier de bois au sein du lit mineur) :

- l'Aisne
- la Biesme
- le ruisseau de Beauchamp

Méthode de Gestion active et différenciée :

⇒ Fréquence d'intervention : tous les 6 ans

■ Ouvrages d'art : Retrait systématique des embâcles (enjeux « inondation », « érosion »)

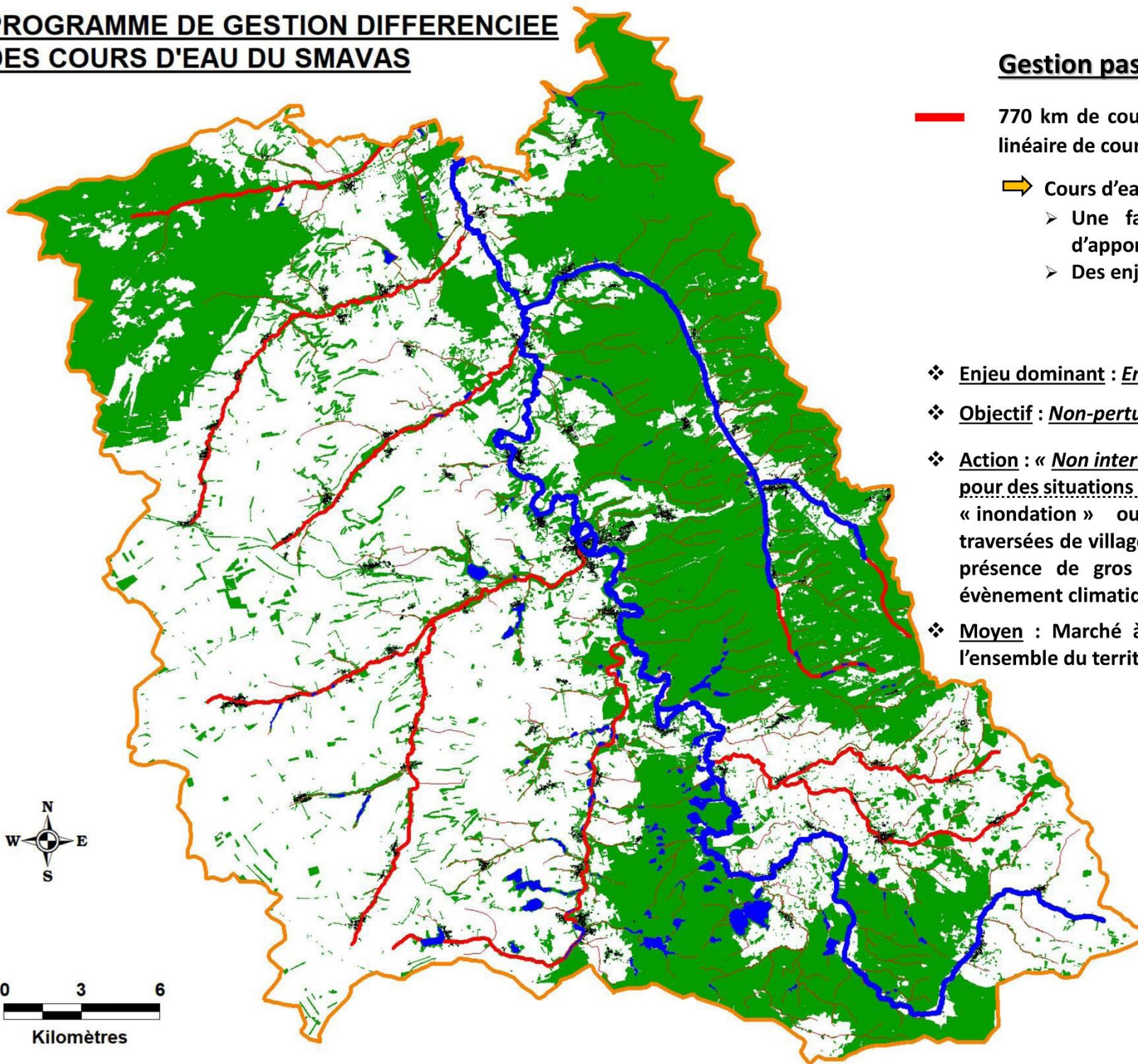
○ Traversées de village : Retrait systématique des embâcles, abattage des arbres déstabilisés et élagage sélectif des branches basses (enjeux « inondation » et « érosion »).

□ Parcours « Canoë » (Verrières - La Neuville-au-Pont) : Retrait systématique des embâcles faisant obstacle à la bonne circulation des canoë-kayak (enjeu « tourisme/loisir »). Un repérage est fait annuellement, avec opérations de retrait d'embâcles si nécessaire.

— Restant du linéaire :

- Retrait uniquement des gros embâcles
- Abattage des gros arbres déstabilisés
- Conservation maximale :
 - Des embâcles
 - Des arbres morts ou dépérissants
 - Des branches basses
- Création et entretien de saules têtards
- Portions de cours d'eau en déficit d'habitats : façonnage et calage en pied de berges des arbres déstabilisés abattus (si aucun risque de remobilisation)

PROGRAMME DE GESTION DIFFERENCIEE DES COURS D'EAU DU SMAVAS



Gestion passive et contrôlée :

— 770 km de cours d'eau concernés, soit 85 % du linéaire de cours d'eau du SMAVAS

- ➔ Cours d'eau (ou portions) caractérisés par :
- Une faible dynamique fluviale (peu d'apport de bois au sein du lit mineur)
 - Des enjeux « humains » très limités



- ❖ Enjeu dominant : *Environnemental*
- ❖ Objectif : *Non-perturbation du milieu aquatique*
- ❖ Action : « *Non intervention* », hormis ponctuellement pour des situations urgentes sur des secteurs à enjeux « inondation » ou « érosion » (ouvrages d'art, traversées de village, infrastructures routières) ou en présence de gros volumes d'embâcles liés à un évènement climatique exceptionnel.
- ❖ Moyen : Marché à bons de commandes couvrant l'ensemble du territoire.